

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30907**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaines Sciences Humaines et Sociales, Mention « Ergonomie »

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2              | Présidente                                       |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi, 123g Sociologie et travail social ; Sociologie et santé, 200 Technologies industrielles fondamentales

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Ergonomie** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'accompagnement des projets de conception d'espace industriel (de travail ou de vie), de process, de machines complexes, de systèmes informatiques
  - La prévention et l'évaluation des risques professionnels (santé au travail) et industriels (*sûreté*, fiabilité)
  - L'accompagnement des transitions professionnelles en lien avec l'évolution des systèmes de travail
  - Le développement et la construction d'actions promouvant un modèle positif de la santé au travail
- 
- Analyser les besoins en ergonomie et définir les objectifs et les méthodes pour la mise en œuvre d'un projet ou d'une intervention
  - Mobiliser des savoirs développés en ergonomie (fonctionnement de l'homme au travail) dans le cadre de la conduite de projet de diagnostic industriel
  - Adapter son positionnement vis à vis d'une diversité d'acteurs sociaux et négocier les conditions sociales, méthodologiques, techniques et financières des interventions
  - Contribuer à la conduite des dispositifs de prévention et mettre en place des indicateurs de suivi
  - Proposer et conduire des démarches destinées à accompagner les transformations et les évolutions des activités de travail dans le contexte de l'innovation
  - Répondre à des appels d'offre et établir un cahier des charges
- 
- **Capacités communes au diplôme de Master :**
  - Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
  - Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
  - Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
  - Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Cabinet de conseil
- Administration publique
- Collectivités territoriales
- Entreprises privées/publiques
- Cabinet et société de conseil, de services
- Institution de la prévention des risques professionnels et services de santé au travail (CARSAT, DIRECCTE, MSA, ANACT, ARACT, INRS...)
- Laboratoires de recherches et de développement d'universités de grandes écoles ou d'entreprises
- Ergonome
- Consultant ergonome
- Enseignant
- chercheur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

K1201 : Action sociale

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives

du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet                                 |
| Par candidature individuelle                                     | X      | VAPP ou VES  |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X      | Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS                                 | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX     |
|--|---|
| Autres certifications :<br>Aucun lien avec d'autres certifications | Aucun lien avec d'autres certifications |

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](http://univ-lyon2)

##### Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2 - IETL

Campus Berges du Rhône

4 bis rue de l'Université  
69365 Lyon cedex 07

**Historique de la certification :**